

L'an deux mil treize, le quatre avril,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vanderpert, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENTS EXCUSES : M. Vatelier, M. Fleutry.

SECRETAIRE : Madame Duvivier

Madame DECROIX accueille Madame LE VAN CANH, receveur municipal, qui va présenter le compte administratif 2012 et le budget primitif 2013.

I. Approbation du Compte Administratif 2012

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement :	355 855.13 €
Dépenses de fonctionnement :	260 389.33 €
D'où un excédent de fonctionnement de :	95 465.80 €
Recettes d'investissement :	193 950.68 €
Dépenses d'investissement :	193 231.06 €
D'où un excédent d'investissement de :	719.62 €

Compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes qui s'élèvent à :

Total des dépenses :	85 123.84 €
Total des recettes :	9 000.00 €

Le déficit des restes à réaliser de l'année 2012 seront imputés sur l'excédent d'investissement de 719.62€ et sur le résultat reporté de l'exercice précédent de 208 377.37 € et sur le résultat de fonctionnement comportant l'excédent de 2012 de 95 465.80 € et le résultat reporté de l'année précédente de 165 520.91 €.

Sous la présidence du doyen du conseil municipal, Monsieur Dubuc et après délibération, le compte administratif de l'exercice 2012 est approuvé à l'unanimité.

II. Approbation du Compte de Gestion 2012 du receveur

Le compte de gestion 2012 établi par Madame LE VAN CANH, receveur municipal, présente les mêmes résultats que le compte administratif 2012, il est adopté à l'unanimité.

III. Vote du Budget Primitif 2013, taux d'imposition, subventions accordées

- Vote du budget

Le budget primitif 2013 a été préparé par la commission des finances et il présente les chiffres suivants :

Total de la section de fonctionnement : 551 248 € en dépenses et en recettes

Total de la section d'investissement : 292 024 € en dépenses et 501 080 € en recettes

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les différents chapitres de ce budget. Il est donc voté en suréquilibre soit en dépenses pour un montant de 843 272 € et en recettes pour un montant de 1 052 328 €.

- Taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de garder les taux de référence de 2012 qui sont :

- Taxe d'habitation :	12.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	18.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	36.85 %
- Cotisation foncière des entreprises :	18.39 %

- **Subventions accordées**

ORGANISMES	MONTANT Voté pour 2013
ASSPS (Centre d'incendies et de secours de Servaville)	70
Club de la bonne humeur	300
ADMR (Aides ménagères)	60
ASCVR	150
Comité des Fêtes	650
Comité des Fêtes (Repas des anciens)	700
Coopérative scolaire La Vieux Rue	720
Coopérative scolaire Blainville Crevon	280
Football club des villages	350
Aide au transport des élèves au collège d'Isneauville (40€/élève)	1680
Voyages scolaires aux enfants de La Vieux Rue (40€/enfant)	300
Envol Saint Jean (Antoine DUFROY)	40
Association Charline (Hopital C.Nicolle, enfants cardiaques)	40
Association française contre les Myopathies	40
Vie et espoir (enfants atteints de Leucémie ou cancer)	40
Association Point de Mire (malvoyants)	40
Agir avec Becquerel pour la vie (cancer)	40
TOTAUX	5 500.00 €

IV. Reprise des concessions du cimetière, délibération

Afin de pouvoir entamer la procédure de reprise de certaines concessions expirées ou abandonnées Madame le Maire demande au conseil municipal de lui donner délégation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

V. SIAEPA Adhésion de la commune de Pierreval

Madame le Maire indique que pour la compétence eau potable :

- La commune de Pierreval actuellement sur le syndicat du Haut Cailly a demandé à adhérer au syndicat de la Région de Préaux
- La commune de Morgny la Pommeraye déjà adhérente au Syndicat de Préaux, demande un élargissement de l'adhésion au syndicat de Préaux pour la totalité afin d'intégrer le hameau de la Pommeraye et la rue de la calloutière.

Cette demande s'explique car, pour la même partie de leur territoire, ces communes ont confié la gestion de l'assainissement collectif au syndicat de Préaux.

En conséquence, il demande au conseil municipal d'accepter les modifications exposées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte :

Pour la compétence « eau potable », les décisions suivantes :

- Que la commune de Pierreval actuellement sur le syndicat du Haut Cailly adhère au syndicat de la Région de Préaux
- La commune de Morgny la Pommeraye déjà adhérente au Syndicat de Préaux, élargisse son adhésion au syndicat de Préaux pour la totalité de son territoire afin d'intégrer le hameau de la Pommeraye et la rue de la calloutière.

VI. Questions diverses :

- Apéritif pour l'association des Aînés ruraux : Il aura lieu le mercredi 5 juin. Il faut prévoir les achats pour 150 personnes. Madame Decroix sera présente pour les accueillir avec Madame Duvivier.
- Monsieur Demarais : Il a participé au marathon des élus de France à Garenne sur Eure. Il est arrivé 4^{ème} de sa catégorie. Le conseil le félicite.

Séance levée à 23 heures 15